

# CONVENTION DE FORMATION

Ref : TCSHY 1

## LA THERAPIE DES SCHEMAS DE G.YOUNG

L'association AFORPEL représentée par son Président : Pierre Nantas

Adresse : 128 Place Foch 44 150 ANCENIS

N° de Siret : 48036177300017

Déclaration d'activité enregistré sous le N° 52 44 05273 44 auprès du préfet de région de Pays de la Loire

Assurera une formation pour le compte de

Mme, Mlle. M (Nom, Prénom) .....

N° de Tel : .....adresse E.mail : .....@.....

Adresse : .....

Code Postal : .....Ville : .....

**La formation sera prise en charge par (indiquez ci-dessous le nom et l'adresse de l'organisme)**

.....

Code postal : .....Ville : .....

N° de Siret : .....

**Titre de la formation : La thérapie des schémas de G.Young**

**Durée de la formation : 21 heures**

**Lieu : Hôpital Tarnier 89 rue d'Assas 75006 PARIS**

**Dates et programme [en annexe](#)**

### Coût

Participation à titre individuel : 750.00€

#### Règlement en 1 versement

Si vous souhaitez un règlement échelonné il sera perçu 20.00 }  
euros de frais de dossier.

soit un cheque de 750.00€

soit 5 chèques de 150.00 €  
et un cheque de 20.00 €

*TVA non applicable article 293B du CGI*

*Ne pas antidater vos chèques.  
Chaque cheque sera encaissé 15 jours avant la  
date de la session.*

Adhérents AFORPEL 650.00€ (à régler en une fois)

Adhérents de Psy en Mouvement, FF2P, Association Française d'EMDR : 680.00€ (à régler en une fois)

Prise en charge par l'entreprise dans le cadre de la formation permanente : 1 400.00€.

**(Un premier règlement de 600.00€ est à verser au moment de l'inscription, le solde en fin de formation)**

Souhaite recevoir une facture

**Attestation** : Une attestation de formation sera remise à l'issue de la dernière session de la formation.

### Clause de propriété intellectuelle.

Les documents (tests, tirés à part...) ainsi que l'ensemble des supports pédagogiques remis au stagiaire dans le cadre de cette formation sont à usage strictement individuel. Le stagiaire s'engage à ne pas les utiliser en dehors de sa pratique thérapeutique ni à les communiquer à une personne morale ou physique.

**Clause d'annulation** : Pour être pris en compte, tout désistement devra faire l'objet d'un courrier recommandé avec AR. Aucun remboursement ne sera accepté pour le cas d'un désistement intervenant moins de deux mois (60 jours ouvrés) avant le premier jour de la formation.

Fait à .....le .....

.Pierre Nantas  
Président de l'AFORPEL

(votre signature)  
Faire précéder de la mention « lu et approuvé»

A nous retourner en 2 exemplaires accompagnés de votre règlement par courrier à  
AFORPEL 128 place Maréchal Foch 44150 Ancenis